Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/extraitduprojetd00sain

EXTRAIT
DU PROJET
DE
PAIX PERPÉTUELLE
DE MONSIEUR L'ABBÉ
DE SAINT-PIERRE.

Par J. J. ROUSSEAU,
Citoyen de Genève.

Tunc genus humanum positis sibi consulat armis,
Inque vicem gens omnis amet.

Lucain.

A AMSTERDAM,
Chez MARC MICHEL REY.
MDCCLXI.

LETTRE *de M.* J. J. ROUSSEAU *à M.* DE BASTIDE, *Auteur du* Monde.

J'AUROIS voulu, Monſieur, pouvoir répondre à l'honnêteté de vos ſollicitations, en concourant plus utilement à votre entrepriſe; mais vous ſçavez ma réſolution, & faute de mieux je ſuis réduit pour vous complaire à tirer de mes anciens barbouillages le morceau ci-joint, comme le moins indigne des regards du Public. Il y a ſix ans que M. le Comte de Saint-Pierre m'ayant confié les manuſcrits de feu M. l'Abbé ſon oncle, j'avois commencé d'abréger ſes écrits afin de les rendre plus commodes à lire, & que ce qu'ils ont d'utile fût plus connu. Mon deſſein étoit de publier cet abrégé en deux volumes, l'un deſquels eût contenu les extraits des Ouvrages, & l'autre un jugement raiſonné ſur chaque projet: mais après quelque eſſai de ce travail, je vis qu'il ne m'étoit pas propre & que je n'y réuſſirois point. J'abandonnai donc ce deſſein, après l'avoir ſeulement exécuté

ſur la Paix perpétuelle & ſur la *Polyſynodie*. Je vous envoye, Monſieur, le premier de ces extraits, comme un ſujet inaugural pour vous qui aimez la paix, & dont les écrits la reſpirent. Puiſſions-nous la voir bientôt rétablie entre les Puiſſances ; car entre les Auteurs on ne l'a jamais vue, & ce n'eſt pas aujourd'hui qu'on doit l'eſpérer. Je vous ſalue, Monſieur, de tout mon cœur.

ROUSSEAU.

A Montmorency, le 5 Décembre 1760.

AVANT-

AVANT-PROPOS

DE M. DE BASTIDE.

IL m'a paru néceſſaire de faire réimprimer la Lettre qui précéde, pour ceux qui ne liſoient pas le Monde ; *ſans cela ils n'auroient pas ſçu pourquoi je me trouve aujourd'hui l'Editeur de cet excellent Ecrit ſur une Paix perpétuelle.*

Il eſt néceſſaire également pour ces premiers, & pour mes Lecteurs en particulier, de dire pourquoi cet Ecrit, deſtiné à entrer dans mon Ouvrage périodique, devient un être à part, & trompe l'eſpérance de ceux qui s'attendoient à le lire dans ce même ouvrage.

Mon innocence à cet égard ne ſera jamais ſuſpecte qu'à ceux qui doutent comme on doit douter d'eux. Une volonté ſupérieure m'a forcé de manquer à mon engagement ; les raiſons ne doivent point s'en expliquer ici ; mais on peut les ſçavoir, & elles ne ſont pas contre moi.

Contraint de faire imprimer cet Ecrit ſéparement, j'y ai du moins donné tous mes ſoins, j'ai ſongé à l'enrichir du burin de M. COCHIN, *qui a montré autant d'ardeur pour la gloire de M. Rouſſeau que de déſintéreſſement & de*

bonté pour moi; & l'Eſtampe qu'on voit à la tête eſt une preuve du zele que m'a inſpiré le regret de trahir indiſpenſablement la foi d'un engagement public.

Cette eſtampe repréſente le monument que la Ville de Rheims éleve au Roi, & dont le modele vient d'être exécuté avec tant d'applaudiſſement par M. Pigalle. Cet Artiſte a ſagement penſé que l'uſage ordinaire de mettre des Eſclaves au pied de ces ſtatues, a le défaut de ne point caractériſer un regne plus qu'un autre, & ſemble devoir faire croire que nous ſommes encore aſſez plongés dans la barbarie pour placer la gloire d'un Roi dans l'ambition des conquêtes, plus que dans cette ſageſſe de gouvernement qui fait la félicité des peuples. C'eſt à quoi M. Pigalle a obvié, en mettant d'un côté une femme appuyée ſur un gouvernail, qui de la main droite conduit un lion ſans effort, en le tenant ſeulement par quelques poils de ſa criniere. Il repréſente par-là allégoriquement la douceur du gouvernement, la docilité des peuples, & leur attachement pour le Souverain. De l'autre côté, on voit un Citoyen paiſible & ſatisfait, goûtant les douceurs de la tranquillité d'eſprit, & de la ſûreté dans la

la poſſeſſion de ſes richeſſes; c'eſt pourquoi il eſt aſſis ſur des caiſſes & des ballots de marchandiſes, & on voit un vaſe d'or & quelques bourſes ouvertes à ſes pieds. J'ai cru que le tableau d'un regne paiſible, heureux, & par conſéquent immortel, rendroit plus ſenſible & plus précieux le ſyſtême d'une Paix perpétuelle. Indépendamment des idées rélatives qui m'ont conduit, j'ai voulu réunir trois hommes célebres que j'honore, & ici c'eſt le ſentiment qui a parlé.

Par la ſimplicité du titre il paroîtra d'abord à bien des gens que M. Rouſſeau n'a ici que le mérite d'avoir fait un bon extrait. *Qu'on ne s'y trompe point, l'Analiſte eſt ici créateur à bien des égards. J'ai ſenti qu'une partie du Public pourroit s'y tromper, j'ai deſiré une autre intitulation. M. Rouſſeau, plein d'un reſpect ſcrupuleux pour la vérité & pour la mémoire d'un des plus vertueux Citoyens qui aient jamais exiſté, m'a répondu:*

..... „ *A l'égard du titre, je ne puis con-*
„ *ſentir qu'il ſoit changé contre un autre qui*
„ *m'approprieroit davantage un Projet qui ne*
„ *m'appartient point. Il eſt vrai que j'ai vû*
„ *l'objet ſous un autre point de vûe que l'Abbé*
„ *de Saint-Pierre, & que j'ai quelquefois don-*

„ *né d'autres raisons que les siennes. Rien*
„ *n'empêche que vous ne puissiez, si vous voulez,*
„ *en dire un mot dans l'Avertissement, pourvu*
„ *que le principal honneur demeure toujours à*
„ *cet homme respectable* " (a).

Je dois me justifier d'avoir supprimé le mot Monsieur *au titre de l'Ouvrage. C'est la coutume de M. Rousseau: il suit en cela ses principes; cependant ces cérémonies font partie de notre politesse, & l'on doit toujours suivre les usages de son pays, quand ils tiennent aux égards. J'étois donc disposé à bannir toute distinction; mais dans la même lettre que j'ai reçue de lui, il me prévient & me notifie ses intentions.* „ *Si*
„ *vous mettez mon nom, me marque-t-il,*
„ *n'allez pas, je vous supplie, mettre poli-*
„ *ment*, M. Rousseau, *mais* J. J. Rousseau,
„ Citoyen de Genève, *ni plus, ni moins* ".
J'ai dû lui complaire, & tout est dit à cet égard en déclarant que je n'ai fait que ce qu'il a voulu.

(a) Malgré ce noble refus de M. Rousseau, j'avois cru ne devoir pas supprimer les louanges qu'il mérite; il les a trouvées trop fortes: & en les retranchant dans l'épreuve, voici ce qu'il m'a écrit. „ M. de Bastide me donne
„ ici tout le mérite de l'ouvrage, & pour surcroît, ce-
„ lui de l'avoir refusé; cela n'est pas juste. Je ne suis
„ point modeste, & il y a des louanges auxquelles je
„ suis fort sensible; au contraire je suis assez fier pour
„ ne vouloir point d'une gloire usurpée, " &c.

PROJET

DE

PAIX PERPÉTUELLE.

COMME jamais Projet plus grand, plus beau ni plus utile n'occupa l'esprit humain, que celui d'une Paix perpétuelle & universelle entre tous les Peuples de l'Europe, jamais Auteur ne mérita mieux l'attention du Public que celui qui propose des moyens pour mettre ce Projet en exécution. Il est même bien difficile qu'une pareille matiere laisse un homme sensible & vertueux exempt d'un peu d'enthousiasme ; & je ne sçais si l'illusion d'un cœur véritablement humain, à qui son zele rend tout facile, n'est pas en cela préférable à cette âpre & repoussante raison, qui trouve toujours dans son indifférence pour le bien public le premier obstacle à tout ce qui peut le favoriser.

Je ne doute pas que beaucoup de Lecteurs

ne s'arment d'avance d'incrédulité pour réſiſter au plaiſir de la perſuaſion, & je les plains de prendre ſi triſtement l'entêtement pour la ſageſſe. Mais j'eſpere que quelque ame honnête partagera l'émotion délicieuſe avec laquelle je prends la plume ſur un ſujet ſi intéreſſant pour l'humanité. Je vais voir, du moins en idée, les hommes s'unir & s'aimer; je vais penſer à une douce & paiſible ſociété de freres, vivans dans une concorde éternelle, tous conduits par les mêmes maximes, tous heureux du bonheur commun; &, réaliſant en moi-même un tableau ſi touchant, l'image d'une félicité qui n'eſt point m'en fera goûter quelques inſtans une véritable.

Je n'ai pû refuſer ces premieres lignes au ſentiment dont j'étois plein. Tâchons maintenant de raiſonner de ſens-froid. Bien réſolu de ne rien avancer que je ne le prouve, je crois pouvoir prier le Lecteur à ſon tour de ne rien nier qu'il ne le réfute; car ce ne ſont pas tant les raiſonneurs que je crains, que ceux qui, ſans ſe rendre aux preuves, n'y veulent rien objecter.

Il ne faut pas avoir long-tems médité ſur les moyens de perfectionner un Gouvernement quelconque, pour appercevoir des embarras & des obſtacles qui naiſſent moins de ſa conſtitution que de ſes rélations externes;

nes; de sorte que la plûpart des soins qu'il faudroit consacrer à sa police, on est contraint de les donner à sa sûreté, & de songer plus à le mettre en état de résister aux autres qu'à le rendre parfait en lui-même. Si l'ordre social étoit, comme on le prétend, l'ouvrage de la raison plutôt que des passions, eût-on tardé si long-temps à voir qu'on en a fait trop ou trop peu pour notre bonheur; que chacun de nous étant dans l'état civil avec ses concitoyens & dans l'état de nature avec tout le reste du monde, nous n'avons prévenu les guerres particulieres que pour en allumer de générales, qui sont mille fois plus terribles; & qu'en nous unissant à quelques hommes, nous devenons réellement les ennemis du genre humain?

S'il y a quelque moyen de lever ces dangereuses contradictions, ce ne peut être que par une forme de gouvernement confédérative, qui, unissant les Peuples par des liens semblables à ceux qui unissent les individus, soumette également les uns & les autres à l'autorité des Loix. Ce gouvernement paroît d'ailleurs préférable à tout autre, en ce qu'il comprend à-la-fois les avantages des grands & des petits Etats, qu'il est redoutable au-dehors par sa puissance, que les Loix y sont en vigueur, & qu'il est le seul

propre à contenir également les Sujets, les Chefs & les Etrangers.

Quoique cette forme paroiſſe nouvelle à certains égards, & qu'elle n'ait en effet été bien entendue que par les Modernes, les Anciens ne l'ont pas ignorée. Les Grecs eurent leurs Amphictions, les Etruſques leurs Lucumonies, les Latins leurs Féries, les Gaules leurs Cités, & les derniers ſoupirs de la Grece devinrent encore illuſtres dans la Ligue Achéenne. Mais nulles de ces confédérations n'approcherent pour la ſageſſe de celle du Corps Germanique, de la Ligue Helvétique & des Etats Généraux. Que ſi ces Corps politiques ſont encore en ſi petit nombre & ſi loin de la perfection dont on ſent qu'ils ſeroient ſuſceptibles, c'eſt que le mieux ne s'exécute pas comme il s'imagine, & qu'en Politique ainſi qu'en Morale, l'étendue de nos connoiſſances ne prouve gueres que la grandeur de nos maux.

Outre ces confédérations publiques, il s'en peut former tacitement d'autres moins apparentes & non moins réelles, par l'union des intérêts, par le rapport des maximes, par la conformité des coutumes, ou par d'autres circonſtances qui laiſſent ſubſiſter des rélations communes entre des Peuples diviſés. C'eſt ainſi que toutes les Puiſſances de l'Europe forment entre elles une ſorte

de

de ſyſtême qui les unit par une même religion, par un même droit des gens, par les mœurs, par les lettres, par le commerce, & par une ſorte d'équilibre qui eſt l'effet néceſſaire de tout cela, & qui, ſans que perſonne ſonge en effet à le conſerver, ne ſeroit pourtant pas ſi facile à rompre que le penſent beaucoup de gens.

Cette ſociété des Peuples de l'Europe n'a pas toujours exiſté, & les cauſes particulieres qui l'ont fait naître ſervent encore à la maintenir. En effet, avant les conquêtes des Romains, tous les Peuples de cette partie du monde, barbares & inconnus les uns aux autres, n'avoient rien de commun que leur qualité d'hommes, qualité qui, ravallée alors par l'eſclavage, ne différoit guere dans leur eſprit de celle de brute. Auſſi les Grecs, raiſonneurs & vains, diſtinguoient-ils, pour ainſi dire, deux eſpeces dans l'humanité; dont l'une, ſçavoir la leur, étoit faite pour commander; & l'autre, qui comprenoit tout le reſte du monde, uniquement pour ſervir. De ce principe, il réſultoit qu'un Gaulois ou un Ibére n'étoit rien de plus pour un Grec que n'eût été un Caffre ou un Américain, & les Barbares eux-mêmes n'avoient pas plus d'affinité entre eux que n'en avoient les Grecs avec les uns & les autres.

Mais

Mais quand ce Peuple, souverain par nature, eût été soumis aux Romains ses esclaves, & qu'une partie de l'hémisphere connu eût subi le même joug, il se forma une union politique & civile entre tous les membres d'un même Empire; cette union fut beaucoup resserrée par la maxime, ou très-sage ou très insensée, de communiquer aux vaincus tous les droits des vainqueurs, & sur-tout par le fameux Decret de Claude, qui incorporoit tous les Sujets de Rome au nombre de ses Citoyens.

A la chaîne politique qui réuniſſoit ainſi tous les membres en un corps, se joignirent les institutions civiles & les loix qui donnerent une nouvelle force à ces liens, en déterminant d'une maniere équitable, claire & précise, du moins autant qu'on le pouvoit dans un si vaste Empire, les devoirs & les droits réciproques du Prince & des Sujets, & ceux des Citoyens entre eux. Le Code de Théodose, & ensuite les Livres de Justinien furent une nouvelle chaîne de justice & de raison substituée à propos à celle du pouvoir souverain, qui se relâchoit très-sensiblement. Ce supplément retarda beaucoup la dissolution de l'Empire, & lui conserva long-tems une sorte de juriſdiction sur les Barbares mêmes qui le désoloient.

Un troiſieme lien, plus fort que les précédens, fut celui de la Religion, & l'on ne peut nier que ce ne ſoit ſur-tout au Chriſtianiſme que l'Europe doit encore aujourd'hui l'eſpece de ſociété qui s'eſt perpétuée entre ſes membres; tellement que celui de ces membres qui n'a point adopté ſur ce point le ſentiment des autres, eſt toujours demeuré comme étranger parmi eux. Le Chriſtianiſme, ſi mépriſé à ſa naiſſance, ſervit enfin d'aſyle à ſes détracteurs. Après l'avoir ſi cruellement & ſi vainement perſécuté, l'Empire Romain y trouva les reſſources qu'il n'avoit plus dans ſes forces; ſes miſſions lui valoient mieux que des victoires; il envoyoit des Evêques réparer les fautes de ſes Généraux, & triomphoit par ſes Prêtres quand ſes Soldats étoient battus. C'eſt ainſi que les Francs, les Goths, les Bourguignons, les Lombards, les Avares & mille autres reconnurent enfin l'autorité de l'Empire après l'avoir ſubjugué, & reçurent, du moins en apparence, avec la Loi de l'Evangile celle du Prince qui la leur faiſoit annoncer.

Tel étoit le reſpect qu'on portoit encore à ce grand Corps expirant, que juſqu'au dernier inſtant ſes deſtructeurs s'honoroient de ſes titres; on voyoit devenir Officiers de l'Empire, les mêmes Conquérans qui l'avoient

voient avili; les plus grands Rois accepter, briguer même les honneurs Patriciaux, la Préfecture, le Conſultat; &, comme un lion qui flatte l'homme qu'il pourroit dévorer, on voyoit ces Vainqueurs terribles rendre hommage au Trône Impérial, qu'ils étoient maîtres de renverſer.

Voilà comment le Sacerdoce & l'Empire ont formé le lien ſocial de divers Peuples, qui, ſans avoir aucune communauté réelle d'intérêts de droits ou de dépendance, en avoient une de maximes & d'opinions, dont l'influence eſt encore demeurée, quand le principe a été détruit. Le ſimulacre antique de l'Empire Romain a continué de former une ſorte de liaiſon entre les Membres qui l'avoient compoſé; & Rome ayant dominé d'une autre maniere après la deſtruction de l'Empire, il eſt reſté de ce double lien (*a*) une ſociété plus étroite entre les Nations de l'Europe, où étoit le centre des deux Puiſſances, que dans les autres Parties du monde, dont les divers Peuples, trop épars pour ſe correſpondre, n'ont de plus aucun point de réunion.

Joignez

(*a*) Le reſpect pour l'Empire Romain a tellement ſurvécu à ſa puiſſance, que bien des Juriſconſultes ont mis en queſtion ſi l'Empereur d'Allemagne n'étoit pas le Souverain naturel du monde; & Bartole a pouſſé les choſes juſqu'à traiter d'hérétique quiconque oſoit en douter.

Joignez à cela la situation particuliere de l'Europe, plus également peuplée, plus également fertile, mieux réunie en toutes ses parties; le mélange continuel des intérêts que les liens du sang & les affaires du commerce des arts des colonies ont mis entre les Souverains; la multitude des rivieres & la variété de leur cours, qui rend toutes les communications faciles; l'humeur inconstante des Habitans, qui les porte à voyager sans cesse & à se transporter fréquemment les uns chez les autres; l'invention de l'Imprimerie & le goût général des Lettres, qui a mis entre eux une communauté d'études & de connoissances; enfin la multitude & la petitesse des Etats, qui, jointe aux besoins du luxe & à la diversité des climats, rend les uns toujours nécessaires aux autres. Toutes ces causes réunies forment de l'Europe, non-seulement comme l'Asie ou l'Afrique, une idéale collection de Peuples qui n'ont de commun qu'un nom, mais une société réelle qui a sa Religion, ses mœurs, ses coutumes & même ses loix, dont aucun des Peuples qui la composent ne peut s'écarter sans causer aussi tôt des troubles.

A voir, d'un autre côté, les dissentions perpétuelles, les brigandages, les usurpations, les révoltes, les guerres, les meurtres, qui désolent journellement ce respectable

ble séjour des Sages, ce brillant asyle des Sciences & des Arts ; à considérer nos beaux discours & nos procédés horribles, tant d'humanité dans les maximes & de cruauté dans les actions, une Religion si douce & une si sanguinaire intolérance, une Politique si sage dans les Livres & si dure dans la pratique, des Chefs si bienfaisans & des Peuples si misérables, des Gouvernemens si modérés & des guerres si cruelles: on sait à peine comment concilier ces étranges contrariétés; & cette fraternité prétendue des Peuples de l'Europe ne semble être qu'un nom de dérision, pour exprimer avec ironie leur mutuelle animosité.

Cependant les choses ne font que suivre en cela leur cours naturel ; toute société sans loix ou sans Chefs, toute union formée ou maintenue par le hazard, doit nécessairement dégénérer en querelle & dissention à la premiere circonstance qui vient à changer; l'antique union des Peuples de l'Europe a compliqué leurs intérêts & leurs droits de mille manieres; ils se touchent par tant de points, que le moindre mouvement des uns ne peut manquer de choquer les autres; leurs divisions sont d'autant plus funestes, que leurs liaisons sont plus intimes ; & leurs fréquentes querelles ont presque la cruauté des guerres civiles.

Con-

Convenons donc que l'état rélatif des Puiſſances de l'Europe, eſt promptement un état de guerre, & que tous les Traités partiels entre quelques-unes de ces Puiſſances ſont plutôt des Trèves paſſageres que de véritables Paix ; ſoit parce que ces Traités n'ont point communément d'autres garans que les Parties contractantes, ſoit parce que les droits des unes & des autres n'y ſont jamais décidés radicalement, & que ces droits mal éteints, ou les prétentions qui en tiennent lieu entre des Puiſſances qui ne reconnoiſſent aucun Supérieur, feront infailliblement des ſources de nouvelles guerres, ſi-tôt que d'autres circonſtances auront donné de nouvelles forces aux Prétendans.

D'ailleurs, le Droit public de l'Europe n'étant point établi ou autoriſé de concert, n'ayant aucuns principes généraux, & variant inceſſamment ſelon les tems & les lieux, il eſt plein de regles contradictoires qui ne ſe peuvent concilier que par le droit du plus fort ; de ſorte que la raiſon ſans guide aſſuré, ſe pliant toujours vers l'intérêt perſonnel dans les choſes douteuſes, la guerre ſeroit encore inévitable, quand même chacun voudroit être juſte. Tout ce qu'on peut faire avec de bonnes intentions, c'eſt de décider ces ſortes d'affaires par la voie des armes, ou de les aſſoupir par des Traités

tés passagers; mais bientôt aux occasions qui raniment les mêmes querelles, il s'en joint d'autres qui les modifient; tout s'embrouille, tout se complique; on ne voit plus rien au fond des choses; l'usurpation passe pour droit; la foiblesse pour injustice; & parmi ce désordre continuel, chacun se trouve insensiblement si fort déplacé, que si l'on pouvoit remonter au droit solide & primitif, il y auroit peu de Souverains en Europe qui ne dussent rendre tout ce qu'ils ont.

Une autre semence de guerre, plus cachée & non moins réelle, c'est que les choses ne changent point de forme en changeant de nature; que des Etats héréditaires en effet, restent électifs en apparence; qu'il y ait des Parlemens ou Etats nationaux dans des Monarchies, des Chefs héréditaires dans des Républiques; qu'une Puissance dépendante d'une autre, conserve encore une apparence de liberté; que tous les Peuples, soumis au même pouvoir, ne soient pas gouvernés par les mêmes loix; que l'ordre de succession soit différent dans les divers Etats d'un même Souverain, enfin que chaque Gouvernement tende toujours à s'altérer, sans qu'il soit possible d'empêcher ce progrès. Voilà les causes générales & particulieres qui nous unissent pour nous détrui-

détruire, & nous font écrire une ſi belle doctrine ſociale avec des mains toujours teintes de ſang humain.

Les cauſes du mal étant une fois connues, le remede, s'il exiſte, eſt ſuffiſamment indiqué par elles. Chacun voit que toute ſociété ſe forme par les intérêts communs; que toute diviſion naît des intérêts oppoſés; que mille événemens fortuits pouvant changer & modifier les uns & les autres, dès qu'il y a ſociété, il faut néceſſairement une force coactive, qui ordonne & concerte les mouvemens de ſes Membres, afin de donner aux communs intérêts & aux engagemens réciproques, la ſolidité qu'ils ne ſauroient avoir par eux-mêmes.

Ce ſeroit d'ailleurs une grande erreur, d'eſpérer que cet état violent pût jamais changer par la ſeule force des choſes, & ſans le ſecours de l'art. Le ſyſtême de l'Europe a préciſément le degré de ſolidité qui peut la maintenir dans une agitation perpétuelle, ſans la renverſer tout à-fait; & ſi nos maux ne peuvent augmenter, ils peuvent encore moins finir, parce que toute grande révolution eſt déſormais impoſſible.

Pour donner à ceci l'évidence néceſſaire, commençons par jetter un coup-d'œil général ſur l'état préſent de l'Europe. La ſituation des montagnes, des mers & des fleu-

fleuves qui servent de bornes aux Nations qui l'habitent, semble avoir décidé du nombre & de la grandeur de ces Nations; & l'on peut dire que l'ordre politique de cette Partie du monde est, à certains égards, l'ouvrage de la Nature.

En effet, ne pensons pas que cet équilibre si vanté ait été établi par personne, & que personne ait rien fait à dessein de le conserver: on trouve qu'il existe; & ceux qui ne sentent pas en eux-mêmes assez de poids pour le rompre, couvrent leurs vues particulieres du prétexte de le soutenir. Mais qu'on y songe ou non, cet équilibre subsiste, & n'a besoin que de lui-même pour se conserver, sans que personne s'en mêle; & quand il se romproit un moment d'un côté, il se rétabliroit bientôt d'un autre: de sorte que si les Princes qu'on accusoit d'aspirer à la Monarchie universelle, y ont réellement aspiré, ils montroient en cela plus d'ambition que de génie; car comment envisager un moment ce projet, sans en voir aussitôt le ridicule? Comment ne pas sentir qu'il n'y a point de Potentat en Europe assez supérieur aux autres, pour pouvoir jamais en devenir le maître? Tous les Conquérans qui ont fait des révolutions, se présentoient toujours avec des forces inattendues, ou avec des troupes étrangeres & différemment aguer-

aguerries, à des Peuples ou déſarmés, ou diviſés, ou ſans diſcipline; mais où prendroit un Prince Européen des forces inattendues, pour accabler tous les autres, tandis que le plus puiſſant d'entr'eux eſt une ſi petite partie du tout, & qu'ils ont de concert une ſi grande vigilance? Aura-t-il plus de troupes qu'eux tous? Il ne le peut, ou n'en ſera que plutôt ruiné, ou ſes troupes ſeront plus mauvaiſes, en raiſon de leur plus grand nombre. En aura-t-il de mieux aguerries! Il en aura moins à proportion. D'ailleurs la diſcipline eſt partout à-peu-près la même, ou le deviendra dans peu. Aura-t-il plus d'argent? Les ſources en ſont communes, & jamais l'argent ne fit de grandes conquêtes. Fera-t-il une invaſion ſubite? La famine ou des places fortes l'arrêteront à chaque pas. Voudra-t-il s'agrandir pied-à-pied? il donne aux ennemis le moyen de s'unir pour réſiſter: le tems, l'argent & les hommes ne tarderont pas à lui manquer. Diviſera-t-il les autres Puiſſances pour les vaincre l'une par l'autre? Les maximes de l'Europe rendent cette Politique vaine; & le Prince le plus borné ne donneroit pas dans ce piege. Enfin, aucun d'eux ne pouvant avoir de reſſources excluſives, la réſiſtance eſt, à la longue, égale à l'effort; & le tems rétablit bientôt les

bruſques accidens de la fortune, ſinon pour chaque Prince en particulier, au moins pour la conſtitution générale.

Veut-on maintenant ſuppoſer à plaiſir l'accord de deux ou trois Potentats pour ſubjuguer tout le reſte? Ces trois Potentats, quels qu'ils ſoient, ne feront pas enſemble la moitié de l'Europe. Alors l'autre moitié s'unira certainement contre eux; ils auront donc à vaincre plus fort qu'eux-mêmes. J'ajoute que les vues des uns ſont trop oppoſées à celles des autres, & qu'il regne une trop grande jalouſie entre eux, pour qu'ils puiſſent même former un ſemblable projet: j'ajoute encore que, quand ils l'auroient formé, qu'ils le mettroient en exécution, & qu'il auroit quelques ſuccès, ces ſuccès mêmes ſeroient, pour les Conquérans alliés, des ſemences de diſcorde; parce qu'il ne ſeroit pas poſſible que les avantages fuſſent tellement partagés, que chacun ſe trouvât également ſatisfait des ſiens; & que le moins heureux s'oppoſeroit bientôt aux progrès des autres qui, par une ſemblable raiſon, ne tarderoient pas à ſe diviſer eux-mêmes. Je doute que depuis que le monde exiſte, on ait jamais vu trois ni même deux grandes Puiſſances, bien unies, en ſubjuguer d'autres, ſans ſe brouiller ſur les contingens ou ſur les partages, & ſans don-

donner bientôt, par leur méſintelligence, de nouvelles reſſources aux foibles. Ainſi, quelque ſuppoſition qu'on faſſe, il n'eſt pas vraiſemblable que ni Prince, ni Ligue, puiſſe déſormais changer conſidérablement & à demeure, l'état des choſes parmi nous.

Ce n'eſt pas à dire que les Alpes, le Rhin, la Mer, les Pyrénées ſoient des obſtacles inſurmontables à l'ambition; mais ces obſtacles ſont ſoutenus par d'autres qui les fortifient, ou ramenent les Etats aux mêmes limites, quand des efforts paſſagers les en ont écartés. Ce qui fait le vrai ſoutien du ſyſtême de l'Europe, c'eſt bien en partie le jeu des négociations, qui preſque toujours ſe balancent mutuellement; mais ce ſyſtême a un autre appui plus ſolide encore; & cet appui c'eſt le Corps Germanique, placé preſque au centre de l'Europe, lequel en tient toutes les autres parties en reſpect, & ſert peut-être encore plus au maintien de ſes Voiſins, qu'à celui de ſes propres Membres: Corps redoutable aux Etrangers, par ſon étendue, par le nombre & la valeur de ſes Peuples; mais utile à tous par ſa conſtitution, qui, lui ôtant les moyens & la volonté de rien conquérir, en fait l'écueil des Conquérans. Malgré les défauts de cette conſtitution de l'Empire, il eſt certain que tant qu'elle ſubſiſte-

ra, jamais l'équilibre de l'Europe ne sera rompu, qu'aucun Potentat n'aura à craindre d'être détrôné par un autre, & que le Traité de Westphalie sera peut-être à jamais parmi nous la base du système politique. Ainsi le Droit public, que les Allemands étudient avec tant de soin, est encore plus important qu'ils ne pensent, & n'est pas seulement le Droit public Germanique, mais, à certains égards, celui de toute l'Europe.

Mais si le présent système est inébranlable, c'est en cela même qu'il est plus orageux; car il y a, entre les Puissances Européennes, une action & une réaction qui, sans les déplacer tout-à-fait, les tient dans une agitation continuelle; & leurs efforts sont toujours vains & toujours renaissans, comme les flots de la mer, qui sans cesse agitent sa surface, sans jamais en changer le niveau; de sorte que les Peuples sont incessamment désolés, sans aucun profit sensible pour les Souverains.

Il me seroit aisé de déduire la même vérité des intérêts particuliers de toutes les Cours de l'Europe; car je ferois voir aisément que ces intérêts se croisent de maniere à tenir toutes leurs forces mutuellement en respect; mais les idées de commerce & d'argent ayant produit une espece de fanatisme politique, font si promptement changer

ger les intérêts apparens de tous les Princes, qu'on ne peut établir aucune maxime ſtable ſur leurs vrais intérêts, parce que tout dépend maintenant des ſyſtêmes économiques, la plûpart fort bizarres, qui paſſent par la tête des Miniſtres. Quoi qu'il en ſoit, le Commerce, qui tend journellement à ſe mettre en équilibre, ôtant à certaines Puiſſances l'avantage excluſif qu'elles en tiroient, leur ôte en même tems un des grands moyens qu'elles avoient de faire la loi aux autres (*a*).

Si j'ai inſiſté ſur l'égale diſtribution de force, qui réſulte en Europe de la conſtitution actuelle, c'étoit pour en déduire une conſéquence importante à l'établiſſement d'une aſſociation générale; car pour former une confédération ſolide & durable, il faut en mettre tous les Membres dans une dépendance tellement mutuelle, qu'aucun ne ſoit ſeul en état de réſiſter à tous les autres, & que les aſſociations particulieres qui pour-

(*a*) Les choſes ont changé depuis que j'écrivois ceci; mais mon principe ſera toujours vrai. Il eſt, par exemple, très-aiſé de prévoir que dans vingt ans d'ici, l'Angleterre, avec toute ſa gloire, ſera ruinée, & de plus aura perdu le reſte de ſa liberté. Tout le monde aſſure que l'agriculture fleurit dans cette Iſle, & moi je parie qu'elle y dépérit. Londres s'agrandit tous les jours; donc le Royaume ſe dépeuple. Les Anglois veulent être conquérans; donc ils ne tarderont pas d'être eſclaves.

pourroient nuire à la grande, y rencontrent des obſtacles ſuffiſans pour empêcher leur exécution: ſans quoi, la confédération ſeroit vaine; & chacun ſeroit réellement indépendant, ſous une apparente ſujétion. Or, ſi ces obſtacles ſont tels que j'ai dit ci-devant, maintenant que toutes les Puiſſances ſont dans une entiere liberté de former entre elles des Ligues & des Traités offenſifs, qu'on juge de ce qu'ils ſeroient quand il y auroit une grande Ligue armée, toujours prête à prévenir ceux qui voudroient entreprendre de la détruire ou de lui réſiſter. Ceci ſuffit pour montrer qu'une telle aſſociation ne conſiſteroit pas en délibérations vaines, auxquelles chacun pût réſiſter impunément; mais qu'il en naîtroit une puiſſance effective, capable de forcer les ambitieux à ſe tenir dans les bornes du Traité général.

Il réſulte de cet expoſé, trois vérités inconteſtables. L'une, qu'excepté le Turc, il regne entre tous les Peuples de l'Europe, une liaiſon ſociale imparfaite, mais plus étroite que les nœuds généraux & lâches de l'humanité. La ſeconde, que l'imperfection de cette ſociété rend la condition de ceux qui la compoſent, pire que la privation de toute ſociété entre eux. La troiſieme, que ces premiers liens, qui rendent

cette

cette ſociété nuiſible, la rendent en même tems facile à perfectionner; enſorte que tous ſes Membres pourroient tirer leur bonheur de ce qui fait actuellement leur miſere, & changer en une paix éternelle, l'état de guerre qui regne entre eux.

Voyons maintenant de quelle maniere ce grand ouvrage, commencé par la fortune, peut être achevé par la raiſon; & comment la ſociété libre & volontaire, qui unit tous les Etats Européens, prenant la force & la ſolidité d'un vrai Corps politique, peut ſe changer en une confédération réelle. Il eſt indubitable qu'un pareil établiſſement donnant à cette aſſociation la perfection qui lui manquoit, en détruira l'abus, en étendra les avantages, & forcera toutes les parties à concourir au bien commun; mais il faut pour cela que cette confédération ſoit tellement générale, que nulle Puiſſance conſidérable ne s'y refuſe; qu'elle ait un Tribunal judiciaire, qui puiſſe établir les loix & les réglemens qui doivent obliger tous les Membres; qu'elle ait une force coactive & coërcitive, pour contraindre chaque Etat de ſe ſoumettre aux délibérations communes, ſoit pour agir, ſoit pour s'abſtenir; enfin, qu'elle ſoit ferme & durable, pour empêcher que les Membres ne s'en détachent à leur volonté, ſi-tôt qu'ils croiront

voir leur intérêt particulier contraire à l'intérêt général. Voilà les signes certains, auxquels on reconnoîtra que l'institution est sage utile & inébranlable : il s'agit maintenant d'étendre cette supposition, pour chercher par analyse, quels effets doivent en résulter, quels moyens sont propres à l'établir, & quel espoir raisonnable on peut avoir de la mettre en exécution.

Il se forme de tems en tems parmi nous des especes de Dietes générales sous le nom de congrès, où l'on se rend solemnellement de tous les Etats de l'Europe pour s'en retourner de même ; où l'on s'assemble pour ne rien dire ; où toutes les affaires publiques se traitent en particulier ; où l'on délibere en commun si la table sera ronde ou quarrée, si la salle aura plus ou moins de portes, si un tel Plénipotentiaire aura le visage ou le dos tourné vers la fenêtre, si tel autre fera deux pouces de chemin de plus ou de moins dans une visite ; & sur mille questions de pareille importance, inutilement agitées depuis trois siecles, & très-dignes assûrément d'occuper les Politiques du nôtre.

Il se peut faire que les Membres d'une de ces assemblées soient une fois doués du sens commun ; il n'est pas même impossible qu'ils veuillent sincerement le bien public ; &

& par les raiſons qui ſeront ci-après déduites, on peut concevoir encore qu'après avoir applani bien des difficultés, ils auront ordre de leurs Souverains reſpectifs, de ſigner la confédération générale que je ſuppoſe ſommairement contenue dans les cinq Articles ſuivans.

Par le premier, les Souverains contractans établiront entre eux une alliance perpétuelle & irrévocable, & nommeront des Plénipotentiaires pour tenir dans un lieu déterminé, une Diete ou un Congrès permanent, dans lequel tous les différends des Parties contractantes ſeront réglés & terminés par voies d'arbitrage ou de jugement.

Par le ſecond, on ſpécifiera le nombre des Souverains dont les Plénipotentiaires auront voix à la Diete, ceux qui ſeront invités d'accéder au Traité; l'ordre, le tems & la maniere, dont la préſidence paſſera de l'un à l'autre par intervalles égaux; enfin la quotité relative des contributions, & la maniere de les lever, pour fournir aux dépenſes communes.

Par le troiſieme, la confédération garantira à chacun de ſes Membres la poſſeſſion & le gouvernement de tous les Etats qu'il poſſede actuellement, de même que la ſucceſſion élective ou héréditaire, ſelon que le tout eſt établi par les loix fondamentales de

chaque pays ; & pour supprimer tout-d'un-coup la source des démêlés qui renaissent incessamment, on conviendra de prendre la possession actuelle & les derniers Traités pour base de tous les droits mutuels des Puissances contractantes ; renonçant pour jamais & réciproquement à toute autre prétention antérieure ; sauf les successions futures contentieuses, & autres droits à écheoir, qui seront tous réglés à l'arbitrage de la Diete, sans qu'il soit permis de s'en faire raison par voies de fait, ni de prendre jamais les armes l'un contre l'autre, sous quelque prétexte que ce puisse être.

Par le quatrieme, on spécifiera les cas où tout Allié, infracteur du Traité, seroit mis au ban de l'Europe, & proscrit comme ennemi public ; savoir, s'il refusoit d'exécuter les jugemens de la grande Alliance, qu'il fît des préparatifs de guerre, qu'il négociât des Traités contraires à la confédération, qu'il prît les armes pour lui résister, ou pour attaquer quelqu'un des Alliés.

Il sera encore convenu par le même Article, qu'on armera & agira offensivement, conjointement & à frais communs, contre tout Etat au ban de l'Europe, jusqu'à ce qu'il ait mis bas les armes, exécuté les jugemens & réglemens de la Diete, réparé les torts, remboursé les frais, & fait raison

même

même des préparatifs de guerre, contraires au Traité.

Enfin, par le cinquieme, les Plénipotentiaires du Corps Européen auront toujours le pouvoir de former dans la Diete, à la pluralité des voix pour la proviſion, & aux trois quarts des voix cinq ans après pour la définitive, ſur les inſtructions de leurs Cours, les réglemens qu'ils jugeront importans pour procurer à la République Européenne & à chacun de ſes Membres, tous les avantages poſſibles; mais on ne pourra jamais rien changer à ces cinq Articles fondamentaux, que du conſentement unanime des Confédérés.

Ces cinq Articles, ainſi abrégés & couchés en regles générales, ſont, je n'ignore pas, ſujets à mille petites difficultés, dont pluſieurs demanderoient de longs éclairciſſemens; mais les petites difficultés ſe levent aiſément au beſoin; & ce n'eſt pas d'elles qu'il s'agit dans une entrepriſe de l'importance de celle-ci. Quand il ſera queſtion du détail de la police du Congrès, on trouvera mille obſtacles, & dix mille moyens de les lever. Ici il eſt queſtion d'examiner, par la nature des choſes, ſi l'entrepriſe eſt poſſible ou non. On ſe perdroit dans des volumes de riens, s'il falloit tout prévoir & répondre à tout. En ſe tenant aux prin-

cipes inconteſtables, on ne doit pas vouloir contenter tous les eſprits, ni réſoudre toutes les objections, ni dire comment tout ſe fera : il ſuffit de montrer que tout ſe peut faire.

Que faut-il donc examiner pour bien juger de ce ſyſtême? Deux queſtions ſeulement; car c'eſt une inſulte que je ne veux pas faire au lecteur, de lui prouver qu'en général l'état de Paix eſt préférable à l'état de Guerre.

La premiere queſtion eſt, ſi la confédération propoſée iroit ſûrement à ſon but, & ſeroit ſuffiſante pour donner à l'Europe une Paix ſolide & perpétuelle.

La ſeconde, s'il eſt de l'intérêt des Souverains d'établir cette confédération, & d'acheter une Paix conſtante à ce prix.

Quand l'utilité générale & particuliere ſera ainſi démontrée, on ne voit plus dans la raiſon des choſes, quelle cauſe pourroit empêcher l'effet d'un établiſſement qui ne dépend que de la volonté des Intéreſſés.

Pour diſcuter d'abord le premier article, appliquons ici ce que j'ai dit ci-devant du ſyſtême général de l'Europe, & de l'effort commun qui circonſcrit chaque Puiſſance à-peu près dans ſes bornes, & ne lui permet pas d'en écraſer entiérement d'autres. Pour rendre ſur ce point mes raiſonnemens

plus

plus ſenſibles, je joins ici la liſte des dix-neuf Puiſſances qu'on ſuppoſe compoſer la République Européenne ; enſorte que chacune ayant voix égale, il y auroit dix-neuf voix dans la Diete ;

Sçavoir :

L'Empereur des Romains.
L'Empereur de Ruſſie.
Le Roi de France.
Le Roi d'Eſpagne.
Le Roi d'Angleterre.
Les Etats Généraux.
Le Roi de Dannemarck.
La Suede.
La Pologne.
Le Roi de Portugal.
Le Souverain de Rome.
Le Roi de Pruſſe.
L'Electeur de Baviere & ſes Co-aſſociés.
L'Electeur Palatin & ſes Co-aſſociés.
Les Suiſſes & leurs Co-aſſociés.
Les Electeurs Eccléſiaſtiques & leurs Aſſociés.
La République de Veniſe & ſes Co-aſſociés.
Le Roi de Naples.
Le Roi de Sardaigne.

Pluſieurs Souverains moins conſidérables, tels que la République de Gênes, les Ducs

de Modene & de Parme, & d'autres étant omis dans cette liſte, ſeront joints aux moins puiſſans, par forme d'aſſociation, & auront avec eux un droit de ſuffrage, ſemblable au *votum curiatum* des Comtes de l'Empire. Il eſt inutile de rendre ici cette énumeration plus préciſe, parce que, juſqu'à l'exécution du projet, il peut ſurvenir d'un moment à l'autre des accidens ſur leſquels il la faudroit réformer, mais qui ne changeroient rien au fond du ſyſtême.

Il ne faut que jetter les yeux ſur cette liſte, pour voir avec la derniere évidence, qu'il n'eſt pas poſſible, ni qu'aucune des Puiſſances qui la compoſent ſoit en état de réſiſter à toutes les autres unies en corps, ni qu'il s'y forme aucune Ligue partielle, capable de faire tête à la grande confédération.

Car comment ſe feroit cette Ligue? Seroit-ce entre les plus Puiſſans? Nous avons montré qu'elle ne ſçauroit être durable; & il eſt bien aiſé maintenant de voir encore qu'elle eſt incompatible avec le ſyſtême particulier de chaque grande Puiſſance, & avec les intérêts inſéparables de ſa conſtitution. Seroit-ce entre un grand Etat & pluſieurs petits? Mais les autres grands Etats, unis à la confédération, auront bientôt écraſé la Ligue: Et l'on doit ſentir que la grande allian-

liance étant toujours unie & armée, il lui sera facile, en vertu du quatrieme article, de prévenir & d'étouffer d'abord toute alliance partielle & séditieuse, qui tendroit à troubler la Paix & l'ordre public. Qu'on voye ce qui se passe dans le Corps Germanique, malgré les abus de sa Police, & l'extrême inégalité de ses Membres : y en a-t-il un seul, même parmi les plus Puissans, qui osât s'exposer au ban de l'Empire, en blessant ouvertement sa constitution, à moins qu'il ne crût avoir de bonnes raisons de ne point craindre que l'Empire voulût agir contre lui tout de bon ?

Ainsi je tiens pour démontré que la Diete Européenne une fois établie, n'aura jamais de rébellion à craindre, & que bien qu'il s'y puisse introduire quelques abus, ils ne peuvent jamais aller jusqu'à éluder l'objet de l'institution. Reste à voir si cet objet sera bien rempli par l'institution même.

Pour cela, considérons les motifs qui mettent aux Princes les armes à la main. Ces motifs sont, ou de faire des conquêtes, ou de se défendre d'un Conquérant, ou d'affoiblir un trop puissant voisin, ou de soutenir ses droits attaqués, ou de vuider un différend qu'on n'a pu terminer à l'amiable, ou enfin de remplir les engagemens d'un traité. Il n'y a ni cause ni prétexte de guer-

re

re qu'on ne puiſſe ranger ſous quelqu'un de ces ſix chefs; or, il eſt évident qu'aucun des ſix ne peut exiſter dans ce nouvel état de choſes.

Premiérement, il faut renoncer aux conquêtes, par l'impoſſibilité d'en faire, attendu qu'on eſt ſûr d'être arrêté dans ſon chemin par de plus grandes forces que celles qu'on peut avoir; de ſorte qu'en riſquant de tout perdre, on eſt dans l'impuiſſance de rien gagner. Un Prince ambitieux qui veut s'agrandir en Europe, fait deux choſes. Il commence par ſe fortifier de bonnes alliances, puis il tâche de prendre ſon ennemi au dépourvu. Mais les alliances particuliéres ne ſerviroient de rien contre une alliance plus forte, & toujours ſubſiſtante; & nul Prince n'ayant plus aucun pretexte d'armer, il ne ſauroit le faire ſans être apperçu prévenu & puni par la confédération toujours armée.

La même raiſon qui ôte à chaque Prince tout eſpoir de conquêtes, lui ôte en même tems toute crainte d'être attaqué; & non-ſeulement ſes Etats garantis par toute l'Europe, lui ſont auſſi aſſurés qu'aux citoyens leurs poſſeſſions dans un Pays bien policé, mais plus que s'il étoit leur unique & propre défenſeur, dans le même rapport que l'Europe entiere eſt plus forte que lui ſeul.

On

On n'a plus de raiſon de vouloir affoiblir un voiſin, dont on n'a plus rien à craindre; & l'on n'en eſt pas même tenté, quand on n'a nul eſpoir de réuſſir.

A l'égard du ſoutien de ſes droits, il faut d'abord remarquer qu'une infinité de chicanes & de prétentions obſcures & embrouillées, ſeront toutes anéanties par le troiſieme article de la confédération, qui regle définitivement tous les droits réciproques des Souverains alliés ſur leur actuelle poſſeſſion. Ainſi toutes les demandes & prétentions poſſibles deviendront claires à l'avenir, & ſeront jugées dans la Diete, à meſure qu'elles pourront naître: ajoutez que ſi l'on attaque mes droits, je dois les ſoutenir par la même voie. Or, on ne peut les attaquer par les armes, ſans encourir le ban de la Diete. Ce n'eſt donc pas non plus par les armes que j'ai beſoin de les défendre; on doit dire la même choſe des injures, des torts, des réparations, & de tous les différends imprévus qui peuvent s'élever entre deux Souverains; & le même pouvoir qui doit défendre leurs droits, doit auſſi redreſſer leurs griefs.

Quant au dernier article, la ſolution ſaute aux yeux. On voit d'abord que n'ayant plus d'aggreſſeur à craindre, on n'a plus beſoin de traité défenſif, & que comme on n'en

n'en ſçauroit faire de plus ſolide & de plus ſûr que celui de la grande confédération, tout autre ſeroit inutile, illégitime, & par conſéquent nul.

Il n'eſt donc pas poſſible que la confédération une fois établie, puiſſe laiſſer aucune ſemence de guerre entre les confédérés, & que l'objet de la Paix perpétuelle ne ſoit exactement rempli par l'exécution du ſyſtême propoſé.

Il nous reſte maintenant à examiner l'autre queſtion qui regarde l'avantage des parties contractantes; car on ſent bien que vainement feroit-on parler l'intérêt public au préjudice de l'intérêt particulier. Prouver que la Paix eſt en général préférable à la guerre, c'eſt ne rien dire à celui qui croit avoir des raiſons de préférer la guerre à la Paix; & lui montrer les moyens d'établir une Paix durable, ce n'eſt que l'exciter à s'y oppoſer.

En effet, dira-t-on, vous ôtez aux Souverains le droit de ſe faire juſtice à eux-mêmes, d'être injuſtes quand il leur plaît; vous leur ôtez le pouvoir de s'agrandir; vous les faites renoncer à cet appareil de puiſſance & de terreur, dont ils aiment à effrayer le monde, à cette gloire des conquêtes, dont ils tirent leur honneur; enfin vous les forcez d'être équitables & pacifiques.

ſiques. Quels ſeront les dédommagemens de tant de privations?

Je n'oſerois répondre avec l'Abbé de Saint Pierre: Que la véritable gloire des Princes conſiſte à procurer l'utilité publique, & le bonheur de leurs Sujets; que tous leurs intérêts ſont ſubordonnés à leur réputation; & que la réputation qu'on acquiert auprès des ſages, ſe meſure ſur le bien que l'on fait aux hommes; que l'entrepriſe d'une Paix perpétuelle étant la plus grande qui ait jamais été faite, eſt la plus capable de couvrir ſon Auteur d'une gloire immortelle; que cette même entrepriſe étant auſſi la plus utile aux Peuples, eſt encore la plus honorable aux Souverains; la ſeule ſurtout qui ne ſoit pas ſouillée de ſang, de rapines, de pleurs, de malédictions; & qu'enfin le plus ſûr moyen de ſe diſtinguer dans la foule des Rois, eſt de travailler au bonheur public. Ces diſcours, dans les cabinets des Miniſtres, ont couvert de ridicule l'Auteur & ſes projets: mais ne mépriſons pas comme eux ſes raiſons; & quoi qu'il en ſoit des vertus des Princes, parlons de leurs intérêts.

Toutes les Puiſſances de l'Europe ont des droits ou des prétentions les unes contre les autres; ces droits ne ſont pas de nature à pouvoir jamais être parfaitement éclair-

éclaircis; parce qu'il n'y a point pour en juger, de regle commune & conſtante, & qu'ils ſont ſouvent fondés ſur des faits équivoques ou incertains. Les différends qu'ils cauſent, ne ſauroient non plus être jamais terminés ſans retour, tant faute d'arbitre compétent, que parce que chaque Prince revient dans l'occaſion ſans ſcrupule, ſur les ceſſions qui lui ont été arrachées par force dans des traités par les plus puiſſans, ou après des guerres malheureuſes. C'eſt donc une erreur de ne ſonger qu'à ſes prétentions ſur les autres, & d'oublier celles des autres ſur nous, lorſqu'il n'y a d'aucun côté ni plus de juſtice ni plus d'avantage dans les moyens de faire valoir ces prétentions réciproques. Si-tôt que tout dépend de la fortune, la poſſeſſion actuelle eſt d'un prix que la ſageſſe ne permet pas de riſquer contre le profit à venir, même à chance égale; & tout le monde blâme un homme à ſon aiſe, qui dans l'eſpoir de doubler ſon bien, l'oſe riſquer en un coup de dez. Mais nous avons fait voir que dans les projets d'agrandiſſement, chacun même dans le ſyſtême actuel, doit trouver une réſiſtance ſupérieure à ſon effort; d'où il ſuit que les plus puiſſans n'ayant aucune raiſon de jouer, ni les plus foibles aucun eſpoir de profit, c'eſt un bien pour tous de renoncer à ce qu'ils deſi-

desirent, pour s'assurer ce qu'ils possedent.

Considérons la consommation d'hommes, d'argent, de forces de toute espece, l'épuisement où la plus heureuse guerre jette un Etat quelconque; & comparons ce préjudice aux avantages qu'il en retire, nous trouverons qu'il perd souvent quand il croit gagner, & que le vainqueur, toujours plus foible qu'avant la guerre, n'a de consolation que de voir le vaincu plus affoibli que lui; encore cet avantage est-il moins réel qu'apparent, parce que la supériorité qu'on peut avoir acquise sur son adversaire, on l'a perdue en même tems contre les Puissances neutres, qui sans changer d'état se fortifient, par rapport à nous, de tout notre affoiblissement.

Si tous les Rois ne sont pas revenus encore de la folie des conquêtes, il semble au moins que les plus sages commencent à entrevoir qu'elles coûtent quelquefois plus qu'elles ne valent. Sans entrer à cet égard dans mille distinctions qui nous meneroient trop loin, on peut dire en général qu'un Prince, qui, pour reculer ses frontieres, perd autant de ses anciens Sujets, qu'il en acquiert de nouveaux, s'affoiblit en s'agrandissant; parce qu'avec un plus grand espace à défendre, il n'a pas plus de défenseurs. Or, on ne peut ignorer que par la maniere dont

dont la guerre se fait aujourd'hui, la moindre dépopulation qu'elle produit est celle qui se fait dans les armées: c'est bien-là la perte apparente & sensible; mais il s'en fait en même tems dans tout l'Etat une plus grave & plus irréparable que celle des hommes qui meurent, par ceux qui ne naissent pas, par l'augmentation des impôts, par l'interruption du commerce, par la désertion des campagnes, par l'abandon de l'agriculture; ce mal qu'on n'apperçoit point d'abord, se fait sentir cruellement dans la suite: & c'est alors qu'on est étonné d'être si foible, pour s'être rendu si puissant.

Ce qui rend encore les conquêtes moins intéressantes, c'est qu'on sçait maintenant par quels moyens on peut doubler & tripler sa puissance, non-seulement sans étendre son territoire, mais quelquefois en le resserrant, comme fit très-sagement l'Empereur Adrien. On sçait que ce sont les hommes seuls qui font la force des Rois; & c'est une proposition qui découle de ce que je viens de dire, que de deux Etats qui nourrissent le même nombre d'habitans, celui qui occupe une moindre étendue de terre, est réellement le plus puissant. C'est donc par de bonnes Loix, par une sage police, par de grandes vues économiques, qu'un Souverain judicieux est sûr d'augmenter

ter ſes forces, ſans rien donner au hazard. Les véritables conquêtes qu'il fait ſur ſes voiſins, ſont les établiſſemens plus utiles qu'il forme dans ſes Etats ; & tous les Sujets de plus qui lui naiſſent, ſont autant d'ennemis qu'il tue.

Il ne faut point m'objecter ici que je prouve trop, en ce que, ſi les choſes étoient comme je les repréſente, chacun ayant un véritable intérêt de ne pas entrer en guerre, & les intérêts particuliers s'uniſſant à l'intérêt commun pour maintenir la Paix, cette Paix devroit s'établir d'elle-même, & durer toujours ſans aucune confédération ; ce ſeroit faire un fort mauvais raiſonnement dans la préſente conſtitution ; car quoiqu'il fût beaucoup meilleur pour tous d'être toujours en Paix, le défaut commun de ſûreté à cet égard, fait que chacun ne pouvant s'aſſurer d'éviter la guerre, tâche au moins de la commencer à ſon avantage quand l'occaſion le favoriſe, & de prévenir un voiſin, qui ne manqueroit pas de le prévenir à ſon tour, dans l'occaſion contraire ; de ſorte que beaucoup de guerres, même offenſives, ſont d'injuſtes précautions pour mettre en ſûreté ſon propre bien, plûtôt que des moyens d'uſurper celui des autres. Quelque ſalutaires que puiſſent être généralement les maximes du bien public, il eſt certain, qu'à

ne

ne considérer que l'objet qu'on regarde en Politique, & souvent même en Morale, elles deviennent pernicieuses à celui qui s'obstine à les pratiquer avec tout le monde, quand personne ne les pratique avec lui.

Je n'ai rien à dire sur l'appareil des armes; parce que destitué de fondemens solides, soit de crainte, soit d'espérance, cet appareil est un jeu d'enfans, & que les Rois ne doivent point avoir de poupées. Je ne dis rien non plus de la gloire des Conquérans, parce que s'il y avoit quelques monstres qui s'affligeassent uniquement pour n'avoir personne à massacrer, il ne faudroit point leur parler raison, mais leur ôter les moyens d'exercer leur rage meurtriere. La garantie de l'article troisieme ayant prévenu toutes solides raisons de guerre, on ne sçauroit avoir de motif de l'allumer contre autrui, qui ne puisse en fournir autant à autrui contre nous-mêmes; & c'est gagner beaucoup, que de s'affranchir d'un risque où chacun est seul contre tous.

Quant à la dépendance où chacun sera du Tribunal commun, il est très-clair qu'elle ne diminuera rien des droits de la souveraineté, mais les affermira au contraire, & les rendra plus assurés par l'article troisieme, en garantissant à chacun, non-seulement ses Etats contre toute invasion étrangere,

gere, mais encore ſon autorité contre toute rebellion de ſes Sujets; ainſi les Princes n'en ſeront pas moins abſolus, & leur Couronne en ſera plus aſſurée : de ſorte qu'en ſe ſoumettant au jugement de la Diete, dans leurs démêlés d'égal à égal, & s'ôtant le dangereux pouvoir de s'emparer du bien d'autrui, ils ne font que s'aſſurer de leurs véritables droits, & renoncer à ceux qu'ils n'ont pas. D'ailleurs, il y a bien de la différence entre dépendre d'autrui, ou ſeulement d'un Corps dont on eſt membre, & dont chacun eſt chef à ſon tour; car en ce dernier cas on ne fait qu'aſſurer ſa liberté, par les garants qu'on lui donne; elle s'aliéneroit dans les mains d'un maître, mais elle s'affermit dans celles des Aſſociés. Ceci ſe confirme par l'exemple du Corps Germanique; car bien que la ſouveraineté de ſes membres ſoit altérée à bien des égards par ſa conſtitution, & qu'ils ſoient par conſéquent dans un cas moins favorable que ne ſeroient ceux du Corps Européen, il n'y en a pourtant pas un ſeul, quelque jaloux qu'il ſoit de ſon autorité, qui voulût, quand il le pourroit, s'aſſurer une indépendance abſolue, en ſe détachant de l'Empire.

Remarquez de plus que le Corps Germanique ayant un Chef permanent, l'autorité de ce Chef doit néceſſairement tendre

sans cesse à l'usurpation ; ce qui ne peut arriver de même dans la Diete Européenne, où la présidence doit être alternative, & sans égard à l'inégalité de puissance.

A toutes ces considérations il s'en joint une autre bien plus importante encore pour des gens aussi avides d'argent que le sont toujours les Princes ; c'est une grande facilité de plus d'en avoir beaucoup, par tous les avantages qui résulteront pour leurs Peuples & pour eux, d'une Paix continuelle, & par l'excessive dépense qu'épargne la réforme de l'état militaire, de ces multitudes de forteresses, & de cette énorme quantité de troupes qui absorbe leurs revenus, & devient chaque jour plus à charge à leurs Peuples & à eux-mêmes. Je sais qu'il ne convient pas à tous les Souverains de supprimer toutes leurs troupes, & de n'avoir aucune force publique en main pour étouffer une émeute inopinée, ou repousser une invasion subite (*a*). Je sais encore qu'il y aura un contingent à fournir à la confédération, tant pour la garde des frontieres de l'Europe, que pour l'entretien de l'armée confédérative destinée à soutenir, au besoin, les décrets de la Diete. Mais toutes ces dé-

(*a*) Il se présente encore ici d'autres objections ; mais comme l'Auteur du Projet ne se les est pas faites, je les ai rejettées dans l'examen.

dépenſes faites, & l'extraordinaire des Guerres à jamais ſupprimé, il reſteroit encore plus de la moitié de la dépenſe militaire ordinaire à répartir entre le ſoulagement des Sujets, & les coffres du Prince; de ſorte que le Peuple payeroit beaucoup moins; que le Prince, beaucoup plus riche, ſeroit en état d'exciter le Commerce, l'Agriculture, les Arts, de faire des établiſſemens utiles, qui augmenteroient encore la richeſſe du Peuple & la ſienne; & que l'Etat ſeroit avec cela dans une ſureté beaucoup plus parfaite que celle qu'il peut tirer de ſes armées, & de tout cet appareil de guerre, qui ne ceſſe de l'épuiſer au ſein de la Paix.

On dira peut-être que les Pays frontieres de l'Europe ſeroient alors dans une poſition plus déſavantageuſe, & pourroient avoir également des guerres à ſoutenir, ou avec le Turc, ou avec les Corſaires d'Afrique, ou avec les Tartares.

A cela je réponds, 1. que ces Pays ſont dans le même cas aujourd'hui, & que par conſéquent ce ne ſeroit pas pour eux un déſavantage poſitif à citer, mais ſeulement un avantage de moins, & un inconvénient inévitable, auquel leur ſituation les expoſe. 2. Que, délivrés de toute inquiétude du côté de l'Europe, ils ſeroient beaucoup

plus en état de réſiſter au-dehors. 3. Que la ſuppreſſion de toutes les fortereſſes de l'intérieur de l'Europe, & des frais néceſſaires à leur entretien, mettroit la confédération en état d'en établir un grand nombre ſur les frontieres, ſans être à charge aux confédérés. 4. Que ces fortereſſes conſtruites, entretenues & gardées à frais communs, ſeroient autant de ſuretés & de moyens d'épargne pour les Puiſſances-frontieres, dont elles garantiroient les Etats. 5. Que les troupes de la confédération diſtribuées ſur les confins de l'Europe, ſeroient toujours prêtes à repouſſer l'aggreſſeur. 6. Qu'enfin, un Corps auſſi redoutable que la République Européenne, ôteroit aux Etrangers l'envie d'attaquer aucun de ſes membres; comme le Corps Germanique, infiniment moins puiſſant, ne laiſſe pas de l'être aſſez pour ſe faire reſpecter de ſes voiſins, & protéger utilement tous les Princes qui le compoſent.

On pourra dire encore que les Européens n'ayant plus de guerres entr'eux, l'Art militaire tomberoit inſenſiblement dans l'oubli; que les troupes perdroient leur courage & leur diſcipline; qu'il n'y auroit plus ni Généraux ni Soldats, & que l'Europe reſteroit à la merci du premier venu.

Je réponds qu'il arrivera de deux choſes l'une:

l'une : ou les voisins de l'Europe l'attaqueront, & lui feront la guerre, ou ils redouteront la confédération, & la laisseront en paix.

Dans le premier cas ; voilà les occasions de cultiver le génie & les talens militaires, d'aguerrir & former des troupes ; les armées de la confédération seront à cet égard l'école de l'Europe ; on ira sur la frontiere apprendre la guerre ; dans le sein de l'Europe, on jouira de la Paix ; & l'on réunira par ce moyen les avantages de l'une & de l'autre. Croit-on qu'il soit toujours nécessaire de se battre chez soi, pour devenir guerrier, & les François sont-ils moins braves, parce que les Provinces de Touraine & d'Anjou ne sont pas en guerre l'une contre l'autre ?

Dans le second cas ; on ne pourra plus s'aguerrir, il est vrai, mais on n'en aura plus besoin ; car à quoi bon s'exercer à la guerre, pour ne la faire à personne ? Lequel vaut mieux, de cultiver un Art funeste, ou de le rendre inutile ? S'il y avoit un secret pour jouir d'une santé inaltérable, y auroit-il du bon sens à le rejetter, pour ne pas ôter aux Médecins l'occasion d'acquérir de l'expérience ? Il reste à voir dans ce parallele, lequel des deux Arts est plus salutaire en soi, & mérite mieux d'être conservé.

Qu'on ne nous menace pas d'une invasion subite; on sait bien que l'Europe n'en a point à craindre, & que ce premier venu ne viendra jamais. Ce n'est plus le tems de ces éruptions de Barbares, qui sembloient tomber des nues. Depuis que nous parcourons d'un œil curieux toute la surface de la terre, il ne peut plus rien venir jusqu'à nous, qui ne soit prévu de très-loin. Il n'y a nulle Puissance au monde, qui soit maintenant en état de menacer l'Europe entiere; & si jamais il en vient une, ou l'on aura le tems de se préparer, ou l'on sera du moins plus en état de lui résister, étant unis en un corps, que quand il faudra terminer tout-d'un-coup de longs différends, & se réunir à la hâte.

Nous venons de voir que tous les prétendus inconvéniens de l'état de confédération bien pesés, se réduisent à rien. Nous demandons maintenant si quelqu'un dans le monde en oseroit dire autant de ceux qui résultent de la maniere actuelle de vuider les différends entre Prince & Prince par le droit du plus fort, c'est-à dire, de l'état d'impolice & de guerre, qu'engendre nécessairement l'indépendance absolue & mutuelle de tous les Souverains dans la société imparfaite qui regne entre eux dans l'Europe. Pour qu'on soit mieux en état de peser ces in-

inconvéniens, j'en vais réſumer en peu de mots le ſommaire que je laiſſe examiner au Lecteur.

1. Nul droit aſſûré que celui du plus fort. 2. Changemens continuels & inévitables de relations entre les Peuples, qui empêchent aucun d'eux de pouvoir fixer en ſes mains la force dont il jouit. 3. Point de ſûreté parfaite, auſſi long-tems que les Voiſins ne ſont pas ſoumis ou anéantis. 4. Impoſſibilité générale de les anéantir, attendu qu'en ſubjuguant les premiers, on en trouve d'autres. 5. Précautions & frais immenſes pour ſe tenir ſur ſes gardes. 6. Défaut de force & de défenſe dans les minorités & dans les révoltes; car quand l'Etat ſe partage, qui peut ſoutenir un des Partis contre l'autre? 7. Défaut de ſûreté dans les engagemens mutuels. 8. Jamais de juſtice à eſpérer d'autrui, ſans des fraix & des pertes immenſes, qui ne l'obtiennent pas toujours, & dont l'objet diſputé ne dédommage que rarement. 9. Riſque inévitable de ſes Etats, & quelquefois de ſa vie, dans la pourſuite de ſes droits. 10. Néceſſité de prendre part, malgré ſoi, aux querelles de ſes Voiſins, & d'avoir la guerre quand on la voudroit le moins. 11. Interruption du Commerce & des reſſources publiques, au moment qu'elles ſont le plus néceſſaires. 12. Danger con-

tinuel de la part d'un Voisin puissant, si l'on est foible; & d'une ligue, si l'on est fort. 13. Enfin inutilité de la sagesse où préside la fortune, désolation continuelle des Peuples, affoiblissement de l'Etat dans les succès & dans les revers, impossibilité totale d'établir jamais un bon Gouvernement, de compter sur son propre bien, & de rendre heureux ni soi ni les autres.

Récapitulons de même les avantages de l'Arbitrage Européen pour les Princes confédérés.

1. Sûreté entiere, que leurs différends présens & futurs seront toujours terminés sans aucune guerre; sûreté incomparablement plus utile pour eux que ne seroit, pour les Particuliers, celle de n'avoir jamais de procès.

2. Sujets de contestations, ôtés, ou réduits à très-peu de chose par l'anéantissement de toutes prétentions antérieures, qui compensera les renonciations, & affermira les possessions.

3. Sûreté entiere & perpétuelle, & de la personne du Prince, & de sa Famille, & de ses Etats, & de l'ordre de succession fixé par les loix de chaque pays, tant contre l'ambition des Prétendans injustes & ambitieux, que contre les révoltes des Sujets rebelles.

4. Sûre-

4. Sûreté parfaite de l'exécution de tous les engagemens réciproques entre Prince & Prince, par la garantie de la République Européenne.

5. Liberté & sûreté parfaite & perpétuelle à l'égard du Commerce tant d'Etat à Etat, que de chaque Etat dans les régions éloignées.

6. Suppression totale & perpétuelle de leur dépense militaire extraordinaire par terre & par mer en tems de guerre, & considérable diminution de leur dépense ordinaire en tems de paix.

7. Progrès sensible de l'Agriculture & de la population, des richesses de l'Etat & des revenus du Prince.

8. Facilité de tous les établissemens qui peuvent augmenter la gloire & l'autorité du Souverain, les ressources publiques & le bonheur des Peuples.

Je laisse, comme je l'ai déja dit, au jugement des Lecteurs, l'examen de tous ces articles & la comparaison de l'état de paix qui résulte de la confédération, avec l'état de guerre qui résulte de l'impolice Européenne.

Si nous avons bien raisonné dans l'exposition de ce Projet, il est démontré; premiérement, que l'établissement de la Paix perpétuelle dépend uniquement du consente-

ment